

Dispositions légales en cas d'incapacité de discernement : jugées intéressantes par les personnes âgées...quand elles les connaissent !

Anne Cattagni Kleiner, Brigitte Santos-Eggimann, Sarah Fustinoni, Anne-Véronique Dürst, Eve Rubli, Katja Haunreiter, Laurence Seematter-Bagnoud

Soutien: Fondation Leenaards, Service de la santé publique du canton de Vaud

Contexte de l'étude

Révision du Code civil suisse en 2013 → dispositions en cas d'incapacité de discernement:

- Directives anticipées (DA)
- Représentant thérapeutique (RT)
- Mandat pour cause d'inaptitude (MI)

+ liste hiérarchique des proches désignés comme représentants (en l'absence de dispositions)

Bien que les personnes âgées soient particulièrement concernées, il y a peu de données sur leur connaissance et leur perception de ces dispositions.

Objectifs de l'étude

Examiner, chez des personnes âgées vivant à domicile :

- la connaissance des dispositions de protection de l'adulte
- la perception de leurs avantages et inconvénients potentiels
- l'association entre niveau de connaissance et perception positive/négative

Déroulement de l'enquête

Enquête menée en 2014 auprès de 2125 participants à l'étude **Lausanne cohorte 65+**, âgés de 71-80 ans

Questionnaire auto-administré (4 pages):

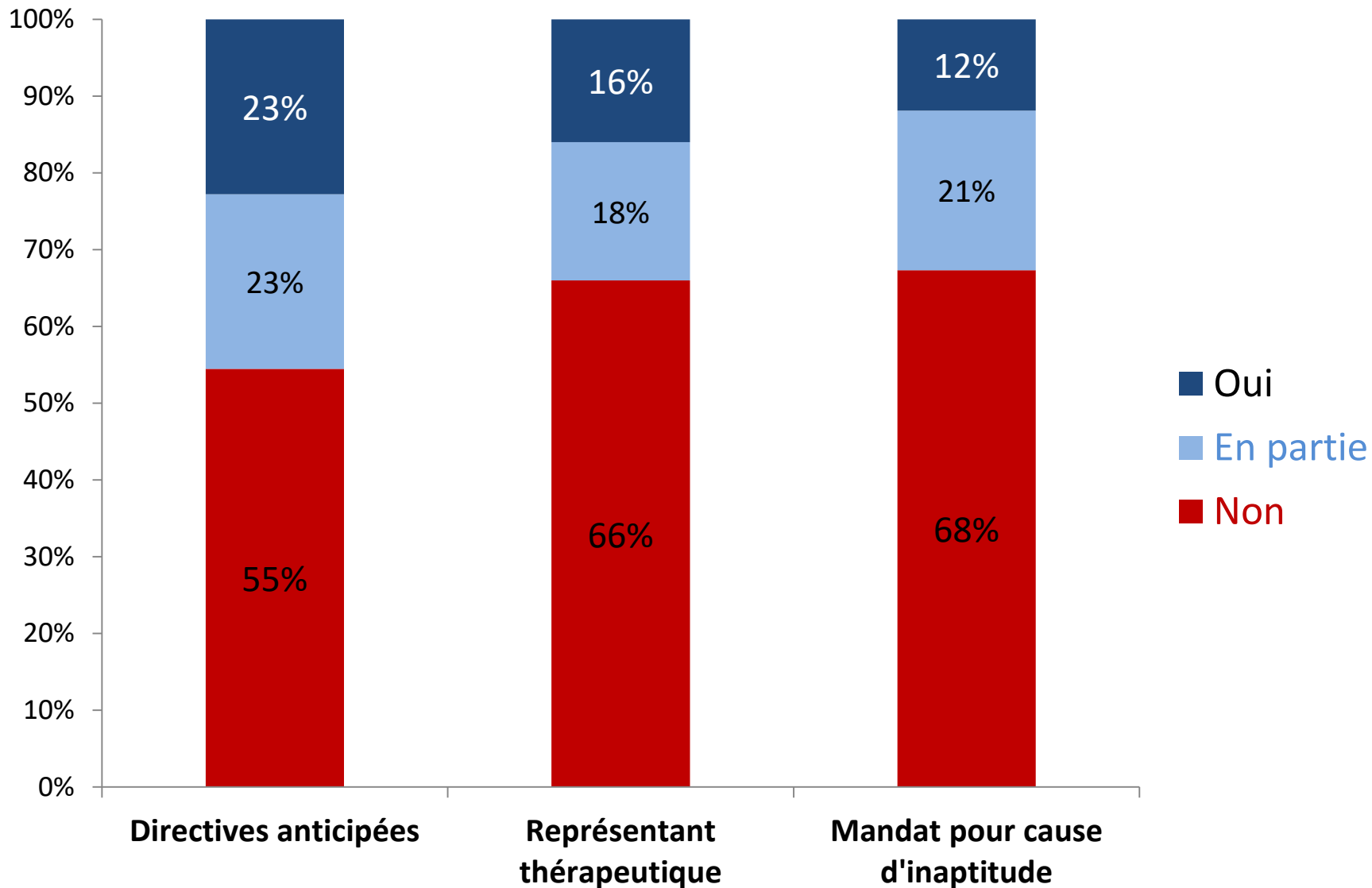
- brève description de chaque disposition
- questions sur connaissance (non/oui/en partie)
- arguments positifs/négatifs, à cocher
- ...

Taux de réponse: 80%

Caractéristiques de l'échantillon

	Proportion (n=1701; %)
Age 76-80 ans (vs 71-75 ans)	44 %
Femmes	60 %
Vit seul-e	44 %
1+ enfant	79 %
Né-e hors de Suisse	26 %
Niveau d'éducation école obligatoire/apprentissage	58 %

Connaissance des dispositions



Perception des directives anticipées (DA), selon qu'on connaît cette disposition ou non

Ordre:

le plus fréquemment coché



le moins souvent coché

0% 20% 40% 60% 80% 100%

Eviter décisions difficiles pour proches

Obliger médecins à respecter souhaits

Garder un certain contrôle si incapacité ...

Difficile de prévoir souhaits

Respect de ma volonté pas garanti

Manque de connaissances médicales...

Rédaction trop compliquée

Perception du principe du représentant thérapeutique (RT), selon qu'on le connaît ou non

■ Oui
■ En partie
■ Non

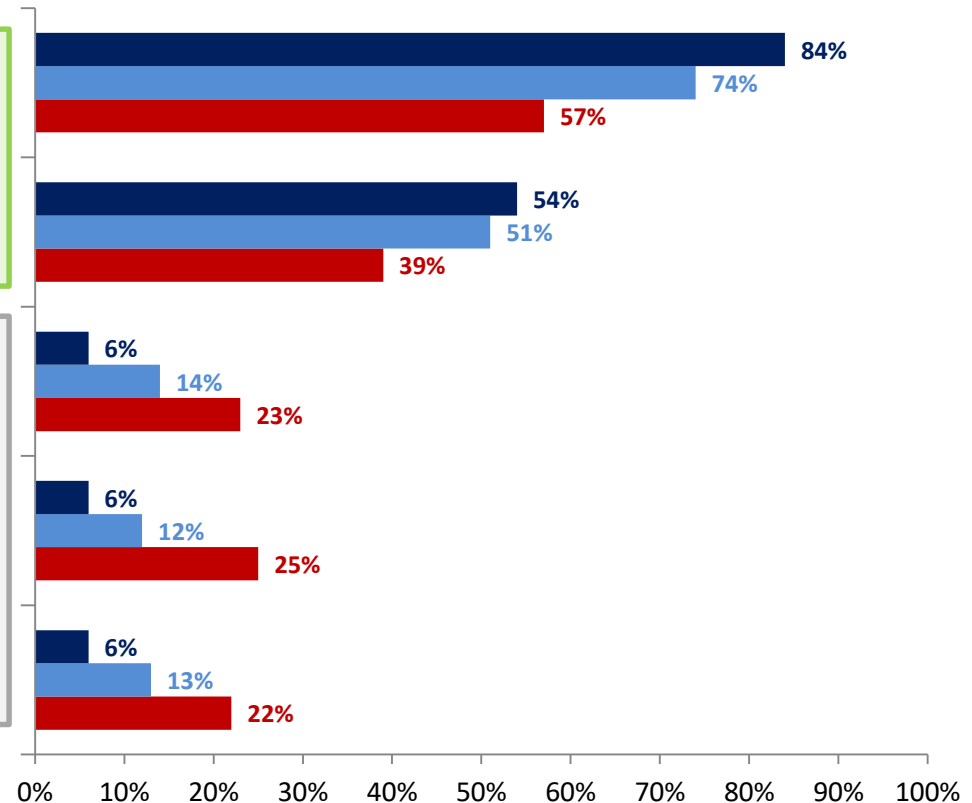
Une personne de confiance prendra les bonnes décisions

Déchargera les autres proches

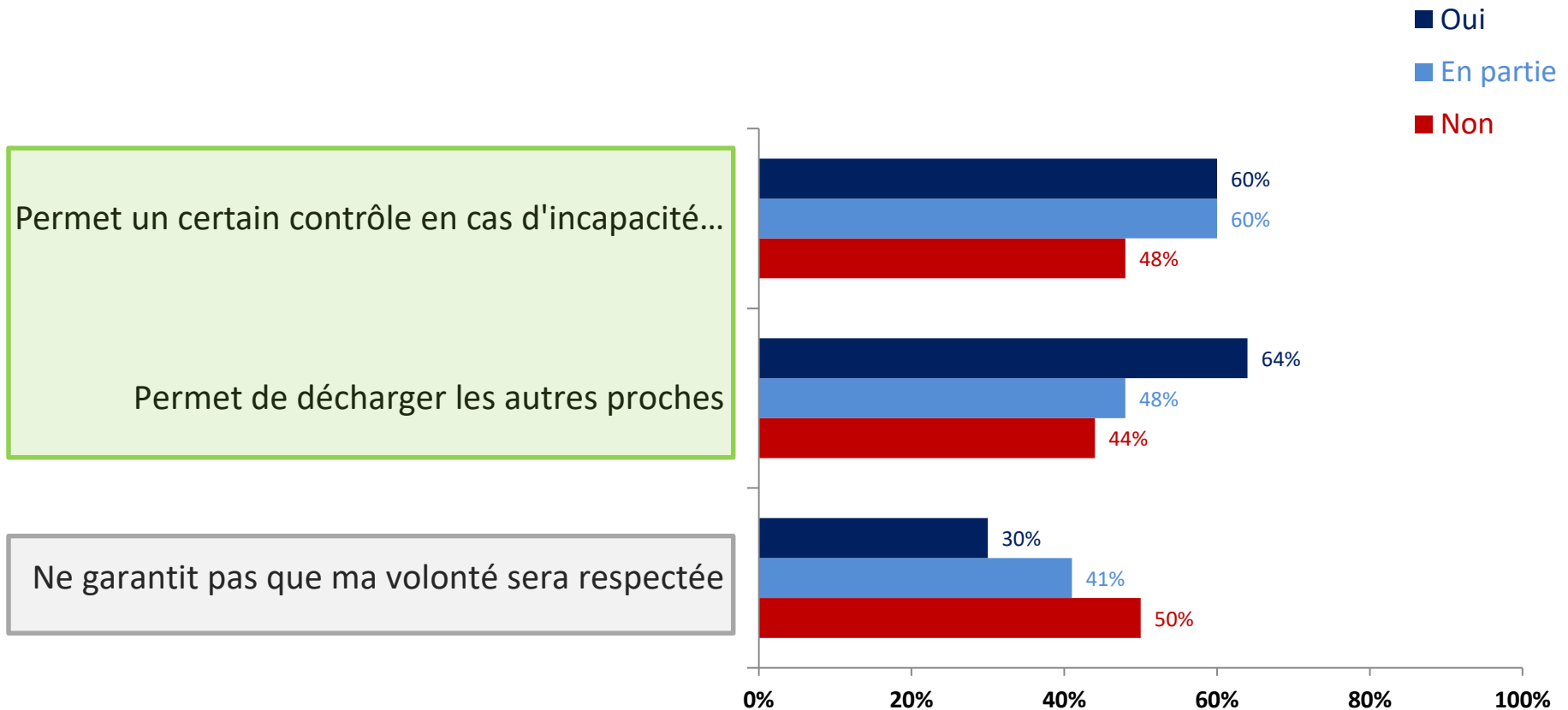
Risquerait de créer des tensions entre mes proches

Pas de certitude que les bonnes décisions seront prises

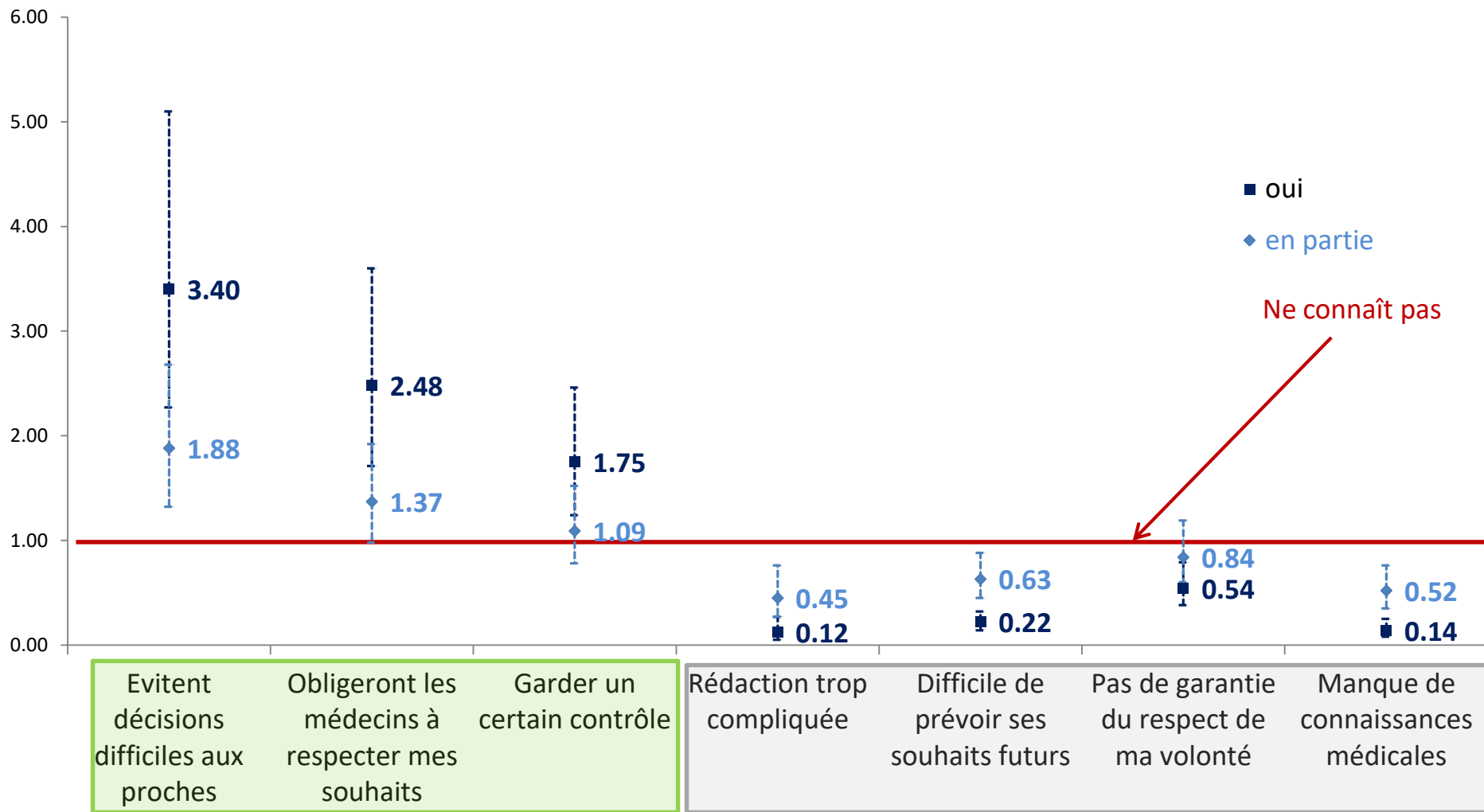
Trop lourde responsabilité pour la personne



Perception du principe du mandat pour cause d'inaptitude (MI), selon qu'on le connaît ou non

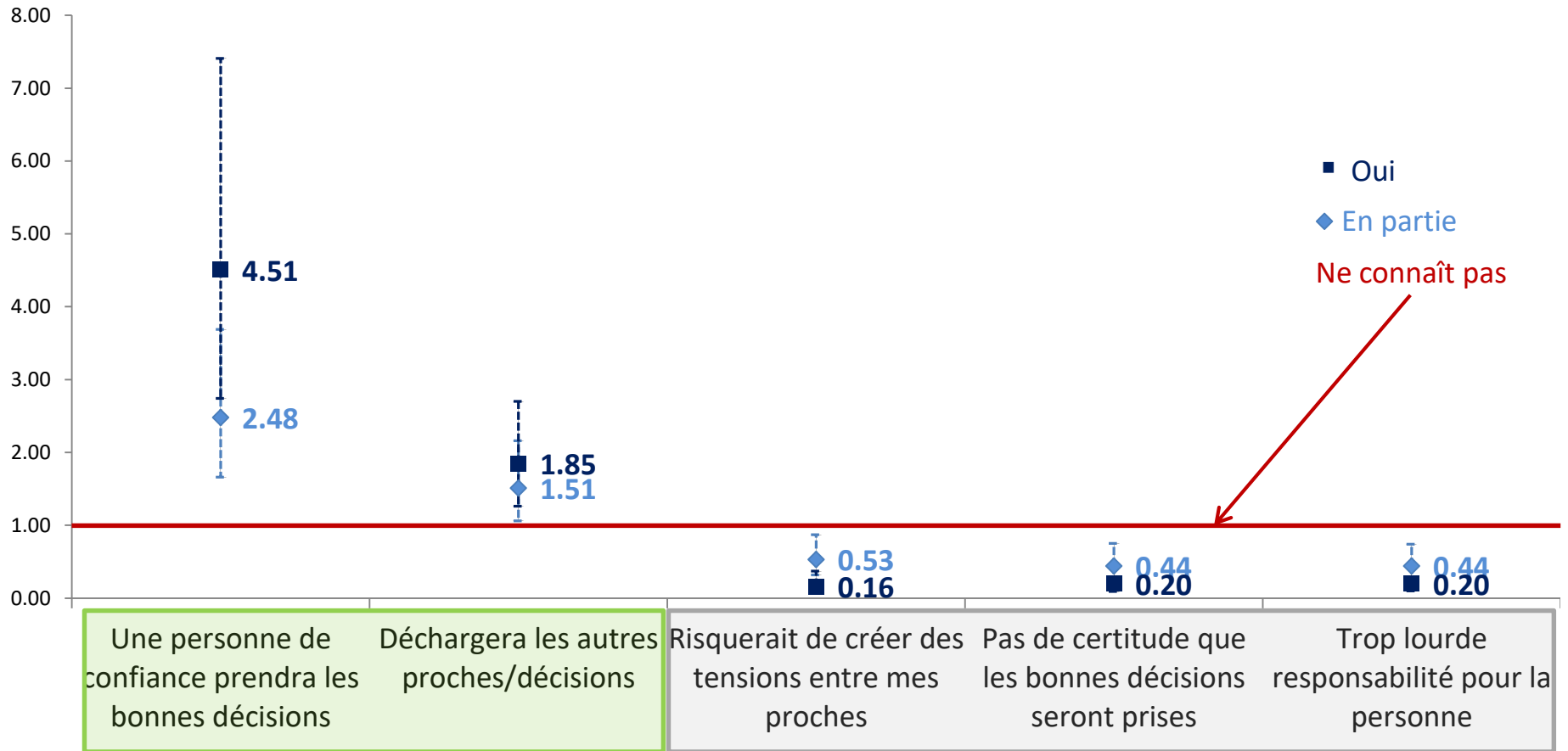


DA: Association entre niveau de connaissance et perception, régression multivariée



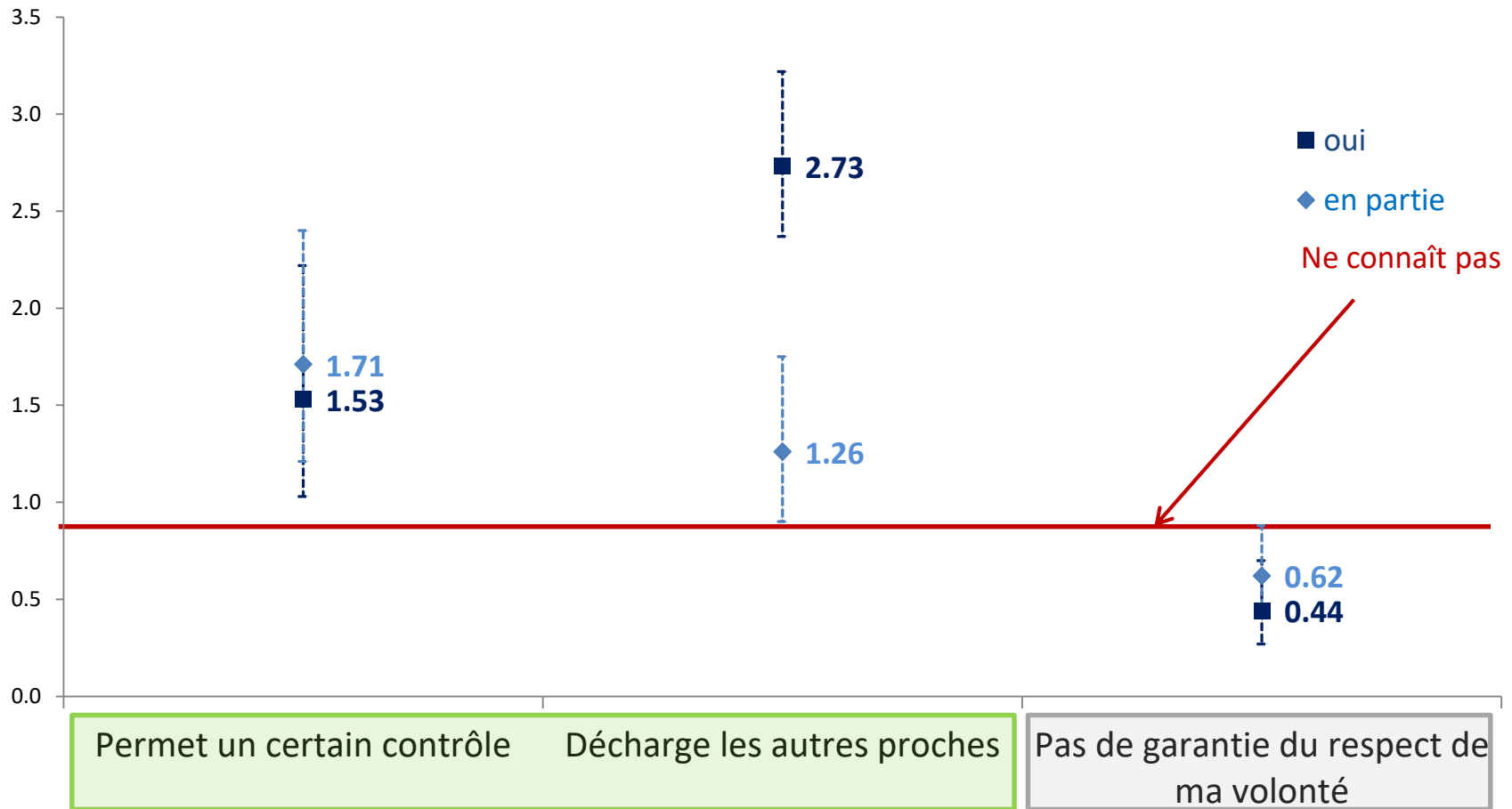
*Ajustement pour: sexe; âge; éducation; vit seul; nombre d'enfants; né/e en Suisse; statut financier; santé subjective; status fonctionnel; problème cognitif/anxiété/dépression; comorbidité; événements stressants 5 dernières années; importance de la spiritualité; communication avec médecins.

RT : Association entre le niveau de connaissance et la perception, régression multivariée



*Ajustement pour: sexe; âge; éducation; vit seul; nombre d'enfants; né/e en Suisse; statut financier; santé subjective; status fonctionnel; problème cognitif/anxiété/dépression; comorbidité; événements stressants 5 dernières années; importance de la spiritualité; communication avec médecins.

MI : Association entre le niveau de connaissance et la perception, régression multivariée



*Ajustement pour: sexe; âge; éducation; vit seul; nombre d'enfants; né/e en Suisse; statut financier; santé subjective; status fonctionnel; problème cognitif/anxiété/dépression; comorbidité; événements stressants 5 dernières années; importance de la spiritualité; communication avec médecins.

Forces et limites de l'étude

- + Echantillon important de personnes âgées vivant à domicile
Ajustement pour de nombreux facteurs potentiellement confondants
- Association transversale: chronologie et direction de l'association non déterminées
Echantillon limité à des personnes de 71-80 ans

En conclusion, les dispositions du droit de protection de l'adulte....

...sont peu connues de la population âgée

...sont perçues comme intéressantes mais d'élaboration complexe

...un processus de maturation semble nécessaire à leur adoption (ou au choix éclairé de ne pas y recourir)

...ce processus devrait être considéré lors de la communication relative aux dispositions (*étape de sensibilisation « précoce »* → *intégration motivations/barrières individuelles ...*)

Merci de votre attention !

Rapport publié en 2016:

Directives anticipées, représentant thérapeutique et mandat pour cause d'inaptitude : connaissance, utilisation et perception chez les personnes âgées. Cattagni Kleiner A, Santos-Eggimann B, Seematter-Bagnoud L.

Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Raisons de santé 263. <https://www.iumsp.ch/fr/rds/263>

IUMSP

Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne